COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal Séance du 20 juin 2024 à 10 h

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

<u>Présents</u>: POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, LABONNE Jean-Louis, BERINGS Ludgerus, DAVID Pierre, PIERRE FRANCOIS Emmanuel, POURRE Jacky, DESMOULINS Michel, Diana DELAHAYE

Absente excusée : VIGNAL Sonia

POURRE Jacky a été désigné secrétaire de séance.

VIGNAL Sonia a donné son pouvoir à PIERRE FRANCOIS Emmanuel

Le compte-rendu du dernier conseil du 16/05/2024 est soumis à l'approbation du conseil :

VOTES: 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION.

Le Maire propose au conseil de rajouter à l'ordre du jour, les points suivants :

- Renouvellement convention de partenariat avec La Poste pour l'APC
- Approbation règlement intérieur du cimetière

Le conseil municipal accepte ces ajouts à l'unanimité.

1/ Achat de matériels

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de s'équiper de plusieurs matériels d'entretien des espaces verts, compte-tenu de l'état d'usure du matériel actuel et de l'absence de certains matériels qui s'avèrent aujourd'hui indispensables. Le Maire présente un devis des ETS PENAUD pour une tondeuse autoportée, une tondeuse débroussailleuse, un taille haie, un moteur et une perche élagueuse pour un montant total de 7 497.50 € HT.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat de ces matériels aux ETS PENAUD.

VOTES: POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2/ Approbation travaux cimetière

Relevage de tombes

le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, de poursuivre les travaux de restructuration du cimetière, en l'occurrence le relevage de quelques tombes abandonnées.

Un devis a été établi par les pompes funèbres MAISON DARAGON à Pompadour, pour un montant de 2 483.33 € HT. Le conseil approuve ce devis et décide la réalisation de ces travaux.

VOTES: POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Création d'un jardin de souvenir

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'actuellement le cimetière ne dispose pas d'espace aménagé pour recueillir les cendres des personnes incinérées et qu'il serait nécessaire de créer un espace dédié.

Des travaux de terrassement sont nécessaires pour créer une plateforme et un muret réalisé avec des pierres de récupération. Un devis de l'Entreprise EI CHRISTOPHE REIX a été établi pour un montant de 3 350.00 € H.T.

Il s'agit également d'aménager cet espace en installant un dispersoir avec une stèle, avec l'obligation de poser un support type colonne, afin de graver sur les plaques le nom des défunts. Un devis de la MAISON DARAGON a été établi pour un montant de 2 833.33 € H.T.

La commune se chargera de finaliser cet espace en réalisant un aménagement paysager après réalisation des travaux par les entreprises.

VOTES: POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

3/ Approbation travaux d'aménagement de la cour et du jardin de la salle polyvalente

le Maire expose au conseil municipal un projet d'aménagement de la cour et du jardin de la salle.

- 2 propositions d'aménagement de la cour ont été faites :
- Nivelage du sol du préau avec création d'une dalle en béton désactivé et création d'un mur de soutien en pierres le long du préau. Devis de l'entreprise EI JAMS pour un montant HT de 9 260.00 €
- Réalisation de jardinières. Devis de l'entreprise El JAMS pour un montant HT de 7 680.00 €

Le conseil se prononce favorable à la réalisation de ces travaux, le Maire se propose de faire une recherche de financement avant approbation finale des travaux.

- 1 proposition d'aménagement du jardin a été faite :
- Création d'un terrain de pétanque. Devis de l'entreprise REIX Christophe pour un montant HT de 2 760.00 €.

Le conseil approuve cette proposition et décide de réaliser ces travaux. La commune se chargera plus tard de l'achat de mobiliers urbain et de l'éclairage pour finaliser cet aménagement.

VOTES: POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

4/ Renouvellement de la convention de partenariat avec La Poste

La convention de partenariat avec LA POSTE pour l'Agence Postale Communale arrive à échéance le 30/09/2024, et il est nécessaire de la renouveler et d'en définir les modalités.

Le conseil décide donc de renouveler ce partenariat pour 9 ans, de maintenir le service postal à 12H par semaine et de ne pas proposer les services complémentaires.

VOTES: POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

5/ Approbation du règlement intérieur du cimetière

Suite à la restructuration du cimetière et au projet de création d'un jardin du souvenir, il serait nécessaire d'élaborer un règlement intérieur pour gérer ce nouvel espace et fixer les règles de fonctionnement du cimetière communal.

Pierre DAVID a élaboré un projet de règlement qui est proposé à l'approbation du conseil municipal.

Ce dernier approuve à l'unanimité ce nouveau règlement intérieur du cimetière.

VOTES: POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

6/ Questions diverses.

• Mur de soutien parking du Bois

Le Maire signale que le mur est en train de s'écrouler et qu'il est nécessaire d e le refaire. Un devis de l'entreprise JAMS est proposé pour un montant de 12 180.00 € HT. Le conseil décide de consulter d'autres entreprises avant décision.

Terres de Corrèze

Le Maire souhaiterait adhérer à cette structure pour développer le tourisme de Ségur, non pris en compte sur la Corrèze du fait de notre appartenance à la Com Com de Saint Yrieix, (département de la Haute-Vienne). Cette dernière n'est pas favorable pour le financement de cette adhésion.

Rencontre avec le sous préfet de Brive

Le Maire a rencontré le sous préfet de Brive pour se faire épauler sur le dossier de mise en péril des bâtiments de l'Avenue Jeanne d'Albret, le dossier suit son cours mais la procédure sera longue et complexe. Un 1^{er} devis sera établi pour la démolition des cheminées qui menacent très fortement la sécurité publique.

A également été évoqué l'abandon du bâtiment au 1 Ruelle des Charrieroux par les propriétaires, une procédure de préemption est envisagée par la Commune.

Absence d'entretien de terrains et d'immeubles

Le Maire propose au conseil de réfléchir aux actions nécessaires pour endiguer ce phénomène.

• <u>Elections législatives des 30 juin et 7 juillet</u>

Elaboration des permanences pour les bureaux de vote.

Mouvements de personnel

Le Maire informe le conseil de la démission de Muriel GENESTIE, l'agent d'entretien chargé du ménage des bâtiments, au 20 juillet 2024, une personne s'est proposé pour son remplacement.

La séance est levée à 12h00.